

**Coppet, Salle communale**

**Jeudi 9 juin 2011 à 20h00**

## **Procès-verbal**

Monsieur Eric Hermann, Président du Conseil Intercommunal du Conseil Régional du District de Nyon souhaite la bienvenue aux déléguées et délégués et ouvre la séance à 20h10.

### **1) Liste des présences**

Les cartons de vote ayant été distribués à l'arrivée des membres du Conseil Intercommunal, M. le Président informe l'assemblée qu'il y a 34 communes présentes représentées par 40 délégués représentant 77 suffrages.

Les communes de Chavannes-des-Bois, Dully, Coinsins, Genolier et Rolle, se sont excusées et les communes de Bursins, Le Vaud, St-Georges et Vich sont absentes.

Les personnes suivantes se sont également excusées : M. P. Müller du Comité de direction, de même que Mmes F. Golaz et H. Kiss ainsi que MM. M. Nançoz, V. Grandjean, E. Morel, T. Perrin, R. Mawjee, F. Bryand, Ph. Hausamann et C. Chatton, tous délégué-e-s ou suppléant-e-s.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut donc délibérer valablement.

### **2) Approbation de l'ordre du jour**

Le Président soumet l'ordre du jour à l'assemblée, en proposant, sur demande du Conseil de direction, d'ajouter un point 11 "Plan d'Investissement régional", de décaler le point 12 et que le point « Divers » porte ainsi le No 13.

Cet ordre du jour, modifié, est **adopté à l'unanimité**.

### **3) Assermentation**

Toutes les personnes présentes étant assermentées, M. le Président passe directement au point suivant.

### **4) Adoption du Procès-verbal de la séance du 29 mars 2011 à Nyon**

Aucune remarque concernant ce procès-verbal n'a été formulée avant la présente séance. M. le Président demande si c'est également le cas pour les membres présents. La parole n'étant pas demandée,

le procès-verbal **est approuvé**, par 74 oui et 3 abstentions.

## 5) Communications du Bureau du Conseil Intercommunal

Le Président informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier de la part de M. Ch. Hill au sujet, d'une part de la SOFREN SA et, d'autre part, de TéléDôle SA. Il fait lecture des lignes reçues. Le courrier ayant été transmis au Comité directeur, puisque du ressort de cette instance, ce dernier a fait parvenir les statuts ainsi que l'acte authentique de constitution de SOFREN SA à M. Hill afin qu'il puisse se documenter à ce sujet. Concernant TéléDôle SA et des questions y relatives, M. le Président renvoie M. Hill au Conseil d'Administration de cette société, dans la mesure où le Conseil Régional n'a pas les pouvoirs de prendre position à ce propos.

## 6) Communications du Comité de Direction (CODIR)

M. P.-A. Romanens, Président du CODIR, énumère rapidement les divers intervenants qui présenteront ces communications. La présentation projetée aux membres de l'assemblée est jointe à ce procès-verbal.

## 7) Préavis N° 67-11 : Demande d'un crédit de CHF 90'000.- du fonds affecté TP pour les études des mesures d'accompagnement par bassins versants.

M. le Président demande au rapporteur de la commission ad'hoc de lire son rapport, dans la mesure où ce document est arrivé tardivement aux membres du Conseil Intercommunal. M. Ph. Paréaz, rapporteur, conclut sa lecture, en demandant à l'assemblée d'adopter ce préavis.

M. le Président demande au rapporteur de la commission de gestion et des finances de lire les conclusions de son rapport. M. J.-L. Humbert s'exécute et propose également à l'assemblée d'adopter ce préavis.

La parole étant dans la salle, M. H. Tschopp demande pourquoi les préavis No 67-2011 et No 68-2011 n'ont pas fait l'objet d'une seule proposition afin qu'il n'y ait pas cette désagréable sensation de "sautisage".

M. P. Stampfli lui répond que le CODIR s'est également posé cette question, mais qu'il faut se rendre compte qu'il y a deux objets différents. D'une part, on traite dans le présent préavis de la situation plus technique, à savoir arrêts de bus, liaisons, parkings, stations de vélos, etc, ... pour chaque périmètre versant et, de ce fait, effectuer un travail avec chaque groupe de communes concerné. Concernant le préavis No 68-11, il s'agit d'un travail sur des infrastructures routières, lignes de bus, signalisations routières intelligentes, rabotages de "gendarmes couchés", etc, ... . Là, tous les bassins versants sont concernés et il s'agit donc d'effectuer un travail transversal. C'est donc pour ces raisons que ces objets ont été présentés sous forme de deux préavis différents.

Mme R. Schoch demande s'il s'agit du financement des études et si ceci est en rapport avec les CHF 155.-- par habitant qui ont été votés sur les cinq ans.

M. P. Stampfli lui répond que ces demandes de crédit sont les parts du Conseil Régional qui seront prises sur le fond d'investissement alimenté par les CHF 155.-- par habitant. Il précise qu'il y aura bien entendu la part cantonale et la part des communes territoriales. Pour les périmètres versants des gares de Nyon et de Coppet, les frais supplémentaires seront pris en charge par le SDAN et par le PDL de la gare de Coppet, alors que pour ceux de Gland et de Rolle, l'étude est intégrée dans le préavis 67-11.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote.

Le préavis N° 67-11 **est adopté** à l'unanimité.

**8) Préavis N° 68-11 :** Contribution de CHF 95'000.- sur le fonds régional TP affecté pour l'étude d'avant-projet des mesures de priorisation de bus.

Le Président demande au rapporteur de la commission ad'hoc de lire son rapport, dans la mesure où il n'est pas parvenu aux délégués et suppléants dans les temps impartis. M. Ph. Paréaz conclut ses propos en demandant à l'assemblée d'adopter ce préavis tel que présenté.

Les conclusions de la commission de gestion et des finances ayant déjà été apportées à l'assemblée, M. le Président passe la parole à M. C. Uldry. Ce dernier voudrait faire une remarque qu'il définit comme se voulant positive, en précisant que les participations pour les montants des deux préavis qui sont en discussion doivent être prises dans les caisses communales de la Ville de Nyon, en dépassement du budget prévu. Se pose la question de savoir comment être en adéquation avec les budgets du Conseil Régional dans la mesure où la limite des crédits extrabudgétaires, pour Nyon, n'est que de CHF 30'000.--. Il se réjouit donc que les sommes demandées l'aient été dans le cadre de deux préavis distincts. Il pense néanmoins qu'une réflexion devra être menée afin de pouvoir être capable de répondre aux sollicitations du Conseil Régional dans le cadre de préavis futurs.

M. Stampfli précise que les problématiques peuvent se retrouver dans d'autres situations et encourage M. Penel, responsable des finances du CODIR à avoir des discussions avec les grandes villes qui verraient leurs compétences financières dépassées par les demandes du Conseil Régional.

M. Penel rappelle qu'il va être question du plan d'investissement plus avant dans cette séance, mais qu'il encourage d'ores et déjà les communes d'inscrire dans les plans d'investissements et les budgets des sommes, même approximatives, afin de pouvoir répondre aux demandes du Conseil Régional. Il précise encore que les CHF 155.-- représentent environ la moitié des investissements pour les communes, mais que le dialogue avec ces dernières est également un outil de travail qu'il faut privilégier.

M. P.-A. Romanens se rapporte au fonctionnement des communes et de la façon de gérer les projets, en insistant sur le fait que la gestion du Conseil Régional ne diffère pas de la marche à suivre communale.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote.

Le préavis N° 68-11 **est adopté** à l'unanimité.

**9) Préavis N° 69-11 :** Contribution de CHF 100'000.- pour la participation 2011 aux études et au fonctionnement du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG).

M. le Président demande à M. B. Kocher de lire les conclusions du rapport de la commission ad'hoc. Cette dernière conclut à la proposition d'adoption de ce préavis.

Le Président de la commission de gestion et des finances encourage également les délégués, dans ses conclusions, à adopter ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote.

Le préavis N° 69-11 **est adopté** à l'unanimité.

**10) Préavis N° 70-11 :** Comptes 2010.

M. le Président invite le rapporteur de la commission de gestion et des finances à lire les conclusions du rapport. M. Binz s'exécute en proposant, en préambule qu'un renouvellement régulier des membres de cette commission soit, à l'avenir, organisé au sein de cette entité, afin d'assurer un suivi régulier des travaux. Il lit en suite les conclusions et termine en proposant à l'assemblée d'adopter les comptes 2010.

M. le Président prend note de ce vœu et procède à la lecture des divers chapitres de ces comptes, puis il laisse la parole à la salle.

M. C. Uldry tient à relever l'amélioration apportée à la présentation des comptes, suite à la demande de la Ville de Nyon. Il souligne également le fait que des questions ont été adressées au CODIR qui ont toutes obtenu des réponses à satisfaction.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote.

Le préavis N° 70-11 **est adopté** par 76 oui et 1 abstention.

## 11) Plan d'investissements

M. le Président cède la parole à M. Penel pour la présentation de la note, reçue par tous. Ce dernier rappelle qu'il y a une année en arrière un plan d'investissements comportant une soixantaine de projets avait été présenté. Suite à ça, un groupe de travail a été constitué et a planché sur ce plan d'investissements et a préparé ce document explicatif. Il rappelle que ce projet porte sur un plan de CHF 550 millions, dont 330 millions à charge de la région. Il précise encore que cette liste des équipements et des infrastructures est la vision des communes, destinée à rattraper le retard pris ces dernières années et à planifier les actions à entreprendre ces prochaines années. M. Penel rappelle que ce plan n'est pas fermé et qu'il sera révisé régulièrement et que le CODIR part du postulat que tous les projets identifiés sont importants et qu'ils permettent une véritable solidarité dans la région. Un certain nombre de critères ont été mis en place pour les nouveaux projets et seront testés avec le plan afin de savoir si ces critères sont idéaux pour la suite de la mise en place de ce plan. Il est à relever que la grande affaire à suivre est la priorisation de différents dossiers et il s'agira de les répartir sur les vingt prochaines années par rapport à leur importance, à leur pérennité et aux besoins urgents de certains d'entre eux. Certaines pistes, pour le financement, ont été énumérées avec le groupe de travail. Elles figurent dans la note remise. Un quatrième scénario, prenant en compte les ressources générées par les droits de mutations et les gains immobiliers, ainsi qu'un montant par habitant, a été retenu par le groupe de travail. M. Penel précise qu'il est imaginable que le financement général des projets pourrait s'effectuer sur ce modèle, mais que l'appel de fonds ne se fera qu'une fois les préavis acceptés par le Conseil Intercommunal. Dans le cadre des communes il faudra, bien-entendu, avoir prévu ces sommes au budget ou présenter un préavis municipal le moment venu. En conclusion, M. Penel rappelle que ce plan en est actuellement au stade des idées, qu'un gros travail doit encore être effectué, avec un plan de législature, et surtout être en parfaite coordination avec les communes. Une réflexion à ce sujet doit également être menée au sein du CODIR et des intervenants du Conseil Régional, notamment les chefs de projets. L'idée d'une commission de gestion se penchant peut-être plus particulière sur ce thème a aussi été évoquée.

M. le Président remercie M. Penel pour sa présentation et demande s'il y a des questions.

M. Meyer aimerait savoir 1) ce qu'il y a de négatif dans le financement par franc par habitant, 2) s'il y a déjà une liste de projets à réaliser sur les cinq prochaines années et 3) à quel moment ces projets seront présentés aux communes. M. Penel lui répond que l'inconvénient du franc par habitant a les mêmes avantages et les mêmes défauts que les autres scénarii évoqués, à savoir les différences qu'il y a entre certaines communes et la problématique de devoir augmenter les impôts. Ceci peut aller, pour CHF 192.-- par habitant, de 0.5 à 7.69 points d'impôt et la volonté est de ne pas refaire une péréquation supplémentaire. Les écarts sont donc très significatifs et c'est ce qui a décidé le groupe de travail à proposer ce qui a été évoqué ci-dessus. Par rapport à la liste des projets, la priorisation n'a pas encore été faite et ce sera le travail à effectuer cet automne.

M. Hill aimerait savoir si la confédération versera effectivement 40 % de participation pour chaque projet ou s'il y a le risque que certains projets ne soient pas du tout soutenus financièrement. M. Penel lui répond que ce n'est pas si simple que ça et que ces 40 % sont, d'une part, approximatifs et, d'autre part, que cela représente une moyenne dans la mesure où, que pour certains projets, il n'y aura rien et que d'autres bénéficieront de 90 % de soutien de la confédération, du canton ou de tiers. C'est donc la répartition dans le temps du genre de projets qui verra une moyenne s'établir dans la durée. De plus, il y a aucune garantie de pouvoir obtenir ces mannes pour le financement des projets à venir, mais la force de la région sera son union face aux diverses instances. Suite à la question de savoir si, sur le modèle de la participation en regard des droits de

mutation, il s'agit de 10 % sur la part revenant à la commune ou sur la totalité des sommes en jeu, M. Penel répond que c'est sur cette dernière que la participation sera calculée, ce qui laisserait, in fine, 40 % à la commune. Il conclut en insistant sur le fait que s'il y avait une solution parfaite, elle aurait été proposée, mais que le choix soumis l'a été en mettant en relation le développement des communes et des gains qu'elles peuvent réaliser avec les gains immobiliers et les droits de mutation.

## **12) Constitution du Conseil Intercommunal pour la prochaine législature le 7 juillet 2011 à 20h00**

M. G. Cretegnny rappelle que cette séance aura lieu à la date et à l'heure précitées, mais il aimerait préciser que, suite à divers problèmes de locaux, qui ont été relayés dans la presse locale, cette cérémonie aura lieu au Théâtre de Grandchamp, à Gland.

## **13) Divers**

Aucun courrier concernant le point divers n'est parvenu au Bureau. M. le Président rappelle les dates des prochaines séances de l'année 2011 :

- le 27 septembre à Prangins
- le 3 novembre à Gland
- le 13 décembre à Tannay

Il profite encore pour remercier la commune pour son accueil.

M. P.-A. Romanens revient sur un courrier que M. C. Gorgerat a fait parvenir au CODIR. Ce dernier posait quelques questions au sujet de la relation du CODIR du Conseil Régional et le Canton et inversement et, en particulier sur le fait que des collaborateurs cantonaux assistent à certaines séances de la Région. Cette dualité posait quelques soucis à M. Gorgerat dans la mesure où ceci pouvait donner l'impression que le Conseil Régional était un bras ou une oreille du canton. M. Romanens affirme qu'il n'y a aucun soucis à ce faire à ce niveau-là et que le CODIR est là pour défendre et représenter les communes, mais qu'il est parfois intéressant, voir même utile, d'avoir l'avis de ces collaborateurs, afin de pouvoir aller de l'avant dans les différents projets. Il insiste sur le fait que le Conseil Régional n'a pas de comptes à rendre au Canton.

Les points appelés divers étant épuisés, M. le Président repasse la parole à M. P.-A. Romanens qui dresse, avec des mots choisis, le portrait des membres de l'Exécutif du Conseil Régional qui quitteront ce groupe. C'est avec beaucoup d'émotion qu'il prend congé de Mme M.-J. Semadeni et de MM. P.-A. Couvreur, D. Belotti et P. Müller, en précisant qu'il s'en va également. Il dresse un portrait de chacun, sous forme de clin d'œil humoristique, emprunt de respect et de reconnaissance, en les remerciant tous pour l'excellent travail qui a pu être effectué au sein de cette équipe.

M. G. Cretegnny prend à son tour la parole afin de dresser un bilan fort flatteur de ce Président du Conseil Régional qui laissera des traces indélébiles dans les mémoires de l'ensemble des membres du CODIR. Il décrit P.-A. Romanens comme un personnage à la fois rassembleur, mais qui a su également mettre en exergue et tirer profit, pour la bonne marche de ce Comité, des qualités et des compétences des uns et des autres, afin de créer une vraie équipe qu'il a mené au travers des nombreux défis qui se sont présentés durant toutes ces années.

Mme R. Schoch aimerait remercier l'entier de ce Comité de Direction et son Président en particulier, mais également les délégués du Conseil Intercommunal qui s'en vont et ceux qui restent. Elle insiste sur le fait que la Terre-Sainte va perdre un personnage important puisque M. Romanens quitte aussi la syndiculture de Coppet et elle lui transmet des remerciements chaleureux au nom des communes.

M. le Président reprend la parole en remerciant le Comité directeur pour les excellentes relations qui ont toujours été entretenues, en particuliers pour le Président et le Secrétaire, avec chaque membre du Comité durant toutes ces années. Il relève encore le plaisir d'avoir pu travailler la main dans la main avec toute l'équipe de M. P. Freudiger et souhaite bonne suite à ceux qui quittent et à ceux qui restent.

MM. A. Bilardo et S. Natalini, qui ont rejoint l'assemblée, adressent également, en tant qu'anciens membres du CODIR, quelques mots de remerciements tant à ce Comité et qu'à l'ensemble des délégués et suppléants du Conseil Intercommunal.

La séance est levée à 22h20

et la soirée se poursuit autour du verre de l'amitié offert par la Commune de Coppet

Au nom du Conseil intercommunal

 Le Président Eric Hermann		 Le Secrétaire Andres Zähringer
---	---	---

Arzier - Le Muids, le 22 septembre 2011